



**COMITE SYNDICAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2022 A 9 HEURES 00**

Affichage le 10/02/2022

Le trois février deux mille vingt-deux à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni dans l'hémicycle Claude LORIUS, Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation du président Sylvain LAVAL en date du vingt-huit janvier deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **28**

Présents

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Pierre BEJJAJI, Margot BELAIR, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Sylvain DULOUTRE, Dominique ESCARON, Simon FARLEY, Sylvain LAVAL, Laëtitia RABIH, Bertrand SPINDLER, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO

Suppléant :

Leah ASSALI

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires :

François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Bruno CATTIN, Luc REMOND

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Joëlle HOURS, Christophe SUSZYLO

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaires :

Christophe FERRARI a donné pouvoir à Bertrand SPINDLER, Jean-Marc GAUTHIER a donné pouvoir à Simon FARLEY, Yann MONGABURU a donné pouvoir à Pierre BEJJAJI,

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaire :

Henri BAILLE a donné pouvoir à Coralie BOURDELAIN

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires :

Anthony MOREAU a donné pouvoir à Luc REMOND, Nadine REUX a donné pouvoir à Bruno CATTIN

Délégués du Département de l'Isère

Titulaires :

Anne GERIN a donné pouvoir à Luc REMOND, Sandrine MARTIN-GRAND a donné pouvoir à Christophe SUSZYLO

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **François BERNIGAUD**
- Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2021 : **Compte rendu adopté**
- Rapport 2022-01 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical : **Rapport adopté**

PROJETS

SOUJES A DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL

Finances

Rapporteur : Bruno CATTIN

- **Délibération n°1 : Compétences obligatoires - Rapport sur les orientations budgétaires 2022 du SMMAG**

2DL210218

Interventions de Bruno CATTIN, Jean-Paul TROVERO, Sylvain LAVAL, Laetitia RABIH, Luc REMOND, Coralie BOURDELAIN, Dominique ESCARON, Pierre BEJAJI, Laurent THOVISTE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport budgétaire joint en annexe pour l'exercice 2022.

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour

Département de l'Isère : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Partenariats - Adhésions - Subventions

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°2 : Compétences obligatoires - Subvention à l'association inovallée pour les années 2022-2023-2024**

2DL210240

Interventions de Coralie BOURDELAIN, Laetitia RABIH.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de verser à l'association inovallée, au titre des années 2022, 2023 et 2024, une subvention d'un montant total de 25 000 € pour le pilotage et la coordination du Plan de Mobilité Employeurs Commun,
- Approuve les termes de la convention de partenariat entre l'association inovallée et le SMMAG ci-annexée,
- Autorise le Président à finaliser et à signer ladite convention.

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour

Département de l'Isère : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°3 : Mobilités urbaines - Echangeur du Rondeau - Convention de partenariat avec la DREAL relative aux impacts des travaux sur la circulation et la fréquentation du réseau de transport public**

2DL210179

Intervention de Laurent THOVISTE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve les termes de la convention de partenariat avec la DREAL relative aux impacts des travaux du Rondeau sur la circulation et la fréquentation du réseau de transport public
- Autorise le Président à signer la convention

20 voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Patrimoine - Foncier

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°4 : Mobilités urbaines - Cession de trois maisons situées 11, 13 et 15 rue de l'Industrie sur la commune d'Eybens**

2DL210237

Intervention de Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de céder deux maisons mitoyennes et une maison individuelle situées 11, 13 et 15 rue de l'Industrie à Eybens,
- Approuve la cession pour un montant de 300 000 euros de la maison mitoyenne teinte en jaune sur le plan de situation ci-annexé, située 11 rue de l'Industrie à Eybens à Monsieur et Madame LUCATELLI ou toute autres personne morale s'y substituant,

- Approuve la cession pour un montant de 300 000 euros de la maison mitoyenne teintée en bleu sur le plan de situation ci-annexé, située 13 rue de l'industrie à Monsieur PUDELKO ou toute autres personne morale s'y substituant,
- Approuve la cession pour un montant de 330 000 euros de la maison individuelle teintée en rouge sur le plan de situation ci-annexé, située 15 rue de l'industrie à Monsieur et Madame ZOUAOUI ou toute autres personne morale s'y substituant,
- Autorise le Président à signer les promesses de vente et leur éventuel avenant ainsi que les actes authentiques de vente.

19 voix pour - 1 NPPV

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour - 1 NPPV (Jean-Paul TROVERO)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Politique de déplacements

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°5 : Mobilités urbaines - Convention avec la région Auvergne Rhône-Alpes pour le financement du transport scolaire interne au territoire de Grenoble-Alpes Métropole et du Grésivaudan**

2DL210194

Intervention de Coralie BOURDELAIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve les termes de la convention en pièce jointe à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône Alpes pour le financement du transport scolaire interne aux territoires de Grenoble-Alpes Métropole et du Grésivaudan pour un montant de 9 084 406 € par année scolaire.

20 voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : François BERNIGAUD

- **Délibération n°6 : Mobilités urbaines - Marché 2018-66 - Rénovation des distributeurs automatique de titres - Autorisation du Président à signer l'avenant n°3 portant sur le recalage du planning contractuel et l'ajustement des quantités des prestations réellement effectuées**

2DL220001

Intervention de François BERNIGAUD.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 avec la société FLOWBIRD, visant à recalculer les jalons contractuels et ajuster les quantités des prestations réellement effectuées.

20 voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Multimobilités

Rapporteur : Luc REMOND

- **Délibération n°7 : Mobilités partagées, actives et intermodalités - Pôle d'échanges multimodal de la Bâtie - Acquisitions foncières auprès du CHUGA et de copropriété privée et indemnisation d'exploitant agricole**

2DL210245

Intervention de Luc REMOND.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve l'acquisition auprès du CHUGA des parcelles cadastrée BE218, pour un montant de 28 euros hors taxes et hors droits ;
- Approuve le règlement de l'indemnité forfaitaire de Monsieur CARTIER de la parcelle cadastrée BE218 pour un montant de 50 euros hors taxes et hors droits ;
- Approuve l'acquisition auprès de la copropriété privée (géré par l'agence Audras & Delaunoy) de 75 m² de la parcelle cadastrée BC165, pour un montant de 3 000 euros hors taxes et hors droits, ainsi que les 500 euros de frais d'agence ;
- Approuve le règlement des frais des actes notariés, levés topographiques, plans de divisions, DA/DMPC, constats contradictoires et constats d'huissier ;
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à ces acquisitions et négociations et notamment les actes notariés.

28 voix pour :

Grenoble-Alpes Métropole : 10 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour

Département de l'Isère : 10 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Laetitia RABIH

- **Délibération n°8 : Mobilités urbaines - Pass Mobilités - Autorisation au président de signer l'avenant n°3 au marché de partenariat d'innovation avec Worldline**

2DL210241

Intervention de Laetitia RABIH.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Autorise le président du SMMAG à signer l'avenant n°3 sans incidence financière au marché n°2019-004 signé avec Worldline, pour définir les modalités de maintenance de la plateforme fournie par Worldline,

20 voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°9 : Mobilités urbaines - adaptation de l'offre de transport pour les communes de Sarcenas, du Sappey-en-Chartreuse, de Quaix-en-Chartreuse, de Proveysieux et de Saint-Martin-le-Vinoux en septembre 2022**

2DL210248

Interventions de Coralie BOURDELAIN, Sylvain DULOUTRE, Sylvain LAVAL, BERTRAND SPINDLER, Dominique ESCARON.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Décide de mettre en place les modifications proposées à partir du 29 août 2022 pour les lignes Flexo 55, 56, 60, 61 et 62, ainsi que pour les lignes Sacado 131, 132, 171, 172, 281, 282, 481, 482.

20 voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Délégation de service public

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

- **Délibération n°10 : Mobilités urbaines - avenant N°5 à la délégation de service public conclue avec GR4 pour la gestion du réseau Tougo**

2DL210246

Interventions de Coralie BOURDELAIN, Sylvain LAVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

- Approuve l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public conclu avec la société GR4 tel qu'annexé à la présente délibération,-Autorise le président à signer ledit avenant n°5

20 voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Note d'information - Mobilités urbaines - Bilan de l'extension de la ligne de tramway A : Echirrolles Denis Papin > Pont-de-Claix l'Etoile**

2NI210039

Interventions de Laurent THOVISTE, Laëtitia RABIH.

La séance est levée à 11h27
